



# MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

Délibération n°2022-06-002

**OBJET :** Fixation tarifs cantine

**Date de convocation :**  
23 mars 2022

**En exercice :** 15 membres

**Présent(s) :** 11

**Pouvoir(s) :** 0

**Absent(s) :** 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/06/2022

Et son affichage

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

Le 13 juin 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE

**Les membres présents en séance :**

Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Laurine SOLLE

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :**

**Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :** Stéphane MORLEVAT

**Le ou les membres excusés :** Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.  
Le Conseil Municipal désigne Madame Laurine SOLLE

**Vu** l'augmentation des tarifs de notre prestataire NEWREST pour la cantine, nous sommes dans l'obligation d'augmenter nos tarifs.

Le pain pris chez SAS Emilie & Jean-Roch est d'environ 0.08 € TTC.

La commune prend aussi en charge la maintenance du logiciel 3D OUEST (765 €/an) (soit environ 0.18€ par repas).

Pour rappel, le tarif pour l'année scolaire 2021/2022 était de 3.80 €

Il informe l'assemblée que suite au décret n° 2009-553 du 15 mai 2009 le prix des repas des élèves de l'enseignement public n'est plus encadré. La collectivité peut le fixer librement sous réserve que le prix facturé soit inférieur au prix de revient. 4.59 €

Il est proposé d'augmenter le tarif de la cantine à 4.50 € par repas en sachant que la garderie est gratuite et que la commune prend en charge une partie de la maintenance du logiciel.

**Après délibération**, et à l'unanimité (11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **FIXE** le tarif de la cantine à 4.50 €.
- **FIXE** le tarif du repas de substitution à 6 €.

Essertines-en-Châtelneuf, le 14 juin 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200891-20220614-14-06-2022-14-06-2022  
Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire  
Laurine SOLLE

Réception par le préfet : 14/06/2022  
Notification : 14/06/2022

Le Maire  
Michel JASLEIRE